

Information et consentement éclairé de la personne bénéficiaire

- Le but du DCISA est de vous proposer, au terme d'une analyse globale, une prise en charge et un suivi adaptés à vos besoins. Cette analyse porte sur votre situation sociale (formation, logement, ressources financières, réseau social), votre situation de santé (somatique et psychique), votre consommation de substances psychotropes, votre situation judiciaire, votre parcours de soins et les motivations de votre demande.
- Cette analyse est effectuée par les collaboratrices et collaborateurs des centres de traitement de l'addiction du canton de Vaud : le Service de médecine des addictions pour la région Centre ; l'UTAd pour la région Nord ; Entrée de Secours pour la région Ouest ; et les Unités de traitement des addictions de la Fondation de Nant pour la région Est.
- Cette analyse est effectuée sur la base de deux entretiens : un entretien d'évaluation suivi le jour même, ou plus tard, d'un entretien d'indication. Si vous le désirez, vous pouvez être accompagné·e d'une personne de confiance de votre entourage ou d'un·e professionnel·le connaissant bien votre situation (médecin, curateur·trice, éducateur·trice).
 - Au cours du 1^{er} entretien, un·e spécialiste établira avec vous un bilan de votre situation au moyen d'un questionnaire qui permet d'évaluer le degré de sévérité de votre addiction (Addiction severity index, ASI).
 - Lors du second entretien, vous discuterez des résultats de l'analyse avec un·e addictologue qui vous proposera la prise en charge la plus appropriée sur la base de vos besoins. Un rapport d'indication sera alors établi.
 - Après l'indication, vous prendrez contact avec l'établissement indiqué, qui initiera alors le processus d'admission.
- Des réévaluations de suivi auront lieu au cours du séjour résidentiel, ainsi qu'à la fin du séjour.
- Les données recueillies au travers du questionnaire sont traitées confidentiellement et ne sont transmises qu'aux collaborateur·trice·s impliqué·e·s, soit :
 - l'Etablissement socio-éducatif (ESE) dans lequel vous effectuerez votre séjour
 - à la responsable de la coordination opérationnelle du DCISA
- Les données synthétisées dans le rapport d'indication seront transmises à la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) pour validation du séjour et prise en charge financière.
- Ces personnes sont toutes soumises au secret respectivement de fonction, professionnel ou au devoir de discrétion.



Direction générale de la santé
DGS
Office du médecin cantonal

Direction générale de la cohésion sociale
DGCS

DCISA

Dispositif Cantonal d'Indication et de Suivi en Addictologie

- Toutes les informations et données vous concernant sont collectées et utilisées dans le strict respect de la loi sur la protection des données (LPrD).
- Sur demande de votre part ou avec votre autorisation, les données peuvent être transmises à votre médecin traitant.
- Une fois anonymisées, les données peuvent être utilisées à des fins de suivi statistique, de planification ou d'évaluation. Vous pouvez refuser que les données statistiques soient transmises.

Le·la soussigné·e :

- Affirme avoir lu attentivement et compris les informations ci-dessus à propos desquelles il·elle a pu poser toutes les questions qu'il·elle souhaitait.

OUI

NON

- A pris note que le processus d'indication/d'évaluation est un prérequis à l'accueil dans un établissement socio-éducatif.

OUI

NON

- Accepte de participer au suivi statistique complet du dispositif.

OUI

NON

- Si après 15 jours il n'y a pas eu de prise de contact avec l'ESE, accepte d'être contacté·e par l'institution.

OUI

NON

Lieu et date :

Nom et Prénom :

Signature :